



RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE

Liberté
Égalité
Fraternité

BOAMP.fr

Bulletin officiel des annonces des marchés publics

Avis rectificatif

Attention : les informations contenues dans l'extrait PDF peuvent dans certains cas ne pas présenter le texte intégral de l'annonce. Les extraits PDF des annonces du BOAMP ne constituent pas le format officiel, pour consulter le texte intégral au format officiel du présent avis, cliquez sur <https://www.boamp.fr/pages/avis/?q=idweb:25-46117>

Département(s) de publication : **83**

Annonce n° **25-46117**

Services

Section 1 - Reference de l'avis initial

Annonce n° 25-34477

Section 2 - Identification de l'acheteur

Nom complet de l'acheteur : Ville de Sanary sur Mer (83)

Type de Numéro national d'identification : SIRET

N° National d'identification : 21830123200011

Ville : Sanary sur Mer

Code postal : 83112

Groupeement de commandes : Non

Département(s) de publication : 83

Section 3 - Identification du marché

Intitulé du marché : CONSULTATION PRÉALABLE A L'ATTRIBUTION D'UNE CONVENTION D'AUTORISATION D'OCCUPATION TEMPORAIRE POUR L'EXPLOITATION D'UN KIOSQUE ALIMENTAIRE –EMPLACEMENT 2- ALLÉE ESTIENNE D'ORVES – SANARY SUR MER

Code CPV principal - Descripteur principal : 55000000

Type de marché : Services

Description succincte du marché : La présente consultation a pour objectif l'attribution d'une convention d'Autorisation d'Occupation Temporaire non constitutive de droit réel, pour l'exploitation d'un kiosque alimentaire Lieu d'exécution : Allée Estienne d'Orves - 83110 Sanary-sur-Mer Consistance de l'occupation - Emplacement « 2 » - Kiosque alimentaire de 24m2 - droit de terrasse de 15 m2. Usage /activités : Commerce de bouche -Restauration rapide à emporter uniquement - Avec exclusivité de vente :Produits dont l'occupant a l'exclusivité de vente : Sandwichs, paninis (salés et sucré), frites, wraps, churros, chichis, donuts, pop-corn, bonbons. Produits autorisés dont l'occupant n'a pas l'exclusivité de vente : Salades composés, boissons froides (toutes les boissons de licence de petite restauration), granités, boissons chaudes (café, thé, chocolat), tartes (portions individuelles) Durée de la convention : 8 ans maximum Conditions financières : En contrepartie du droit d'occuper et d'exploiter à des fins privatives les dépendances du domaine public municipal, le futur occupant devra s'acquitter de redevances d'occupations du domaine public précisées dans le dossier de consultation.

Critères d'attribution : Les offres des candidats seront analysées au regard des critères suivants : o Savoir-faire et motivation du candidat (noté sur 30 points) o Redevance proposée et crédibilité des propositions financières sur la base du compte prévisionnel d'exploitation (qualité de présentation du compte d'exploitation prévisionnel, solidité de l'analyse financière et pertinence de l'évaluation, redevance proposée) (noté sur 30 points) o Qualité et diversité des produits proposés dans le cadre de la restauration rapide - commerce de bouche (noté sur 20 points) o Etendue de l'ouverture au public du kiosque (période, jour et horaire) (noté sur 20 points) o Gestion des déchets (proposition visant à diminuer le volume des déchets jetables ou non revalorisables, tri sélectif des récipients de boissons, gobelets, couverts, etc...) (noté sur 10 points) Les offres seront classées suivant la notation indiquée ci-dessus pour chaque critère, chaque candidat étant jugé sur une note globale de 110 points. Après examen des offres, l'autorité habilitée à signer la convention d'occupation temporaire du domaine public pourra entamer les négociations avec un ou plusieurs candidats de son choix.

Section 4 - Informations rectificatives

- Section 4 - Identification du marché - Au lieu: "Durée du marché : 192 mois" lire "Durée de la convention d'occupation : 96 mois"
- Section 3 - Critères d'attribution: Au lieu de lire "sur une note globale de 100 points" lire "sur une note globale de 110 points"

Date d'envoi du présent avis à la publication : 23/04/2025